



PENSEE GLOBALE et ACTION REGIONALE
L'avenir de l'Europe repose sur ses régions
www.aer.eu

La vision de l'ARE est celle d'une Europe des peuples, enracinée dans ses territoires

La vision de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est celle d'une Europe dans laquelle le rôle que jouent les pouvoirs régionaux - c'est-à-dire le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens - est essentiel pour gouverner, servir et façonner la société. C'est la vision d'une Europe des peuples dans laquelle :

- les régions sont reconnues comme des piliers de la démocratie et des partenaires clé du projet européen
- la gouvernance régionale aboutit à une plus grande autonomie, légitimité et efficacité, et répond aux véritables attentes des citoyens
- l'échange d'idées, de savoir-faire et d'expériences entre les régions stimule la compréhension mutuelle et le rapprochement des peuples d'Europe.

En tant que Président de l'ARE, je suis un fervent adepte du concept de "diversité" : une identité forte et consciente, conçue à la fois comme une possibilité de rapprochement et une opportunité de dialogue, et non pas comme une trahison d'autres identités, est en réalité la meilleure garantie de la préservation de notre diversité. C'est en cultivant et développant les multiples identités existant en Europe que nous préserverons la diversité qui nous caractérise, cette 'non uniformisation' qui représente notre véritable avantage compétitif. La diversité, qui découle de la préservation et de l'intégration des identités, constitue le meilleur instrument pour la croissance économique, sociale et culturelle en Europe.

L'ARE continuera à jouer un rôle essentiel pour amplifier le rôle des régions en Europe : c'est ainsi que nous répondrons avec succès aux défis et aux opportunités du XXI^e siècle.

Riccardo Illy
Président de Friuli Venezia Giulia (I)
Président de l'ARE

QUI SOMMES NOUS ?

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est un réseau indépendant de régions européennes et la plus grande organisation de coopération interrégionale de l'Europe élargie. Elle représente plus de 250 régions appartenant à 32 pays et 14 organisations interrégionales.

NOTRE MISSION

L'ARE est le porte-parole politique des régions et le partenaire clé des institutions européennes et internationales pour ce qui concerne les questions essentielles de compétences régionales. L'ARE promeut la diversité des régions et traduit cette diversité en force. Elle encourage la subsidiarité et les structures régionales démocratiques. Elle permet aux régions d'être le lien essentiel entre l'Europe et ses citoyens.

NOS VALEURS

Toutes les activités de l'ARE reposent sur un ensemble de valeurs organisationnelles :

- Responsabilité démocratique et transparence
- Régionalisation et subsidiarité
- Egalité dans la diversité
- Solidarité et orientation axée sur les membres
- Innovation et excellence

QU'EST-CE QU'UNE REGION ?

Selon les statuts de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), le terme de "Région" recouvre par principe "les collectivités territoriales existant au niveau immédiatement inférieur à celui de l'État central et dotées d'une représentation politique exercée par une assemblée régionale élue".

COMMENT DEVENIR MEMBRE

- Les membres de l'ARE sont les régions de l'Europe élargie. Elles souscrivent aux valeurs partagées de la solidarité, de l'assistance mutuelle et du partenariat. Elles ne sont organisées ni par les partis politiques ni par les délégations nationales.
- Toute région démocratique des Etats membres du Conseil de l'Europe peut devenir membre de l'ARE, sous réserve du paiement d'une cotisation.
- L'autonomie financière de l'ARE garantit la liberté d'expression de ses membres, ainsi que la possibilité de prendre des initiatives communes, sans la contrainte de règles institutionnelles européennes ou internationales. Les membres peuvent répondre de façon flexible et non bureaucratique aux nouveaux enjeux, grâce à un large éventail d'instruments et de réseaux mis à leur disposition.
- Les experts régionaux, les universitaires et les ONG peuvent également prendre part aux activités de l'ARE.
- L'ARE fournit à ses membres une structure adaptée et des services leur permettant :
 - d'influencer les politiques internationales, européennes et nationales
 - d'élaborer des projets communs, des programmes de coopération et des partenariats
 - de partager le savoir, l'expertise, l'expérience et l'information
 - de rapprocher le projet européen des citoyens.

L'ARE coopère avec le Comité des régions (CdR) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE), qui sont des organes consultatifs des autorités locales et régionales respectivement auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Leurs délégués sont nommés par les gouvernements nationaux et leurs compétences sont définies par les traités européens et les accords internationaux. L'ARE dispose d'un statut d'observateur auprès du CPLRE. Des représentants du CdR et du CPLRE sont membres du Bureau de l'ARE.

NOTRE MODE DE GOUVERNANCE

Les organes décisionnels de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), composés de représentants élus des régions membres, comprennent :

- l'Assemblée Générale : tous les membres
- le Bureau politique : les représentants désignés par les régions membres de chaque pays et élus tous les deux ans par l'Assemblée Générale
- la Présidence : le Président, deux Vice Présidents, le Vice Président Trésorier et les Présidents des Commissions élus tous les deux ans par l'Assemblée Générale.

NOTRE STRUCTURE

Organes décisionnels :

- Le Président
- La Présidence
- Le Bureau politique
- L'Assemblée Générale

Commissions :

- 'Économie et Développement régional'
- 'Politique sociale et Santé publique'
- 'Culture, Éducation et Coopération interrégionale'
- Comité permanent 'Affaires institutionnelles'
- Comité permanent 'Surveillance continue et Évaluation'

Programmes :

- Eurodyssée - programme interrégional qui encourage la formation professionnelle et la mobilité des jeunes en Europe
- Université d'été - forum annuel consacré à des problématiques importantes dans le domaine du développement régional
- Université d'été des jeunes - forum annuel visant à amplifier le rôle des jeunes dans notre société et à promouvoir leur engagement dans les politiques régionales et dans la vie publique
- Centurio - programme interrégional et réseau d'échange d'expériences dans des domaines clé du développement régional.

Secrétariat Général :

- Bureau de Bruxelles (B)
- Secrétariat général à Strasbourg (F)
- Antenne d'Alba Iulia (RO)

REUSSITES MAJEURES POUR LES REGIONS EUROPÉENNES

1985 : Création de l'ARE par 47 régions et 9 organisations interrégionales avec l'objectif d'amplifier la voix et la position des régions européennes

1986 : Grâce à l'Acte Unique européen, le rôle des régions dans le processus de prise de décisions en Europe est fortement renforcé

1989 : Avant même la chute du Mur de Berlin, l'ARE a accueilli les régions d'Europe centrale et orientale et a préparé nombre d'entre elles à leur adhésion à l'UE. Centurio, le programme de formation et d'échanges de l'ARE mis en place pour les élus de ces régions, a joué un rôle primordial dans ce contexte.

1994 : Comme résultat de l'influence interrégionale au niveau européen, le Comité des Régions et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, organes consultatifs respectivement auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, sont établis.

1996 : Adoption de la "Déclaration sur le régionalisme en Europe" de l'ARE, qui a grandement contribué au processus de régionalisation et décentralisation dans beaucoup d'Etats européens, en plaçant la responsabilité politique plus près des citoyens.

2002-2004 : Traité constitutionnel de l'UE - grâce à sa campagne européenne de sensibilisation, l'ARE a réussi à protéger les services d'intérêt général dans les domaines de la culture, l'éducation, la santé et le social des règles du marché intérieur de l'UE, appliquées aux services commerciaux, en obtenant le maintien du vote à l'unanimité au sein du Conseil des Ministres dans certaines circonstances.

2006 : L'ARE adopte une nouvelle structure et un plan stratégique à long terme (2007-2012).

Aujourd'hui : La politique régionale et la politique de cohésion sont devenues les plus importantes politiques européennes, devançant la Politique Agricole Commune (PAC), et contribuant ainsi à rendre l'Europe plus pertinente pour ses citoyens. Les Fonds structurels - établis en 1975 pour réduire les disparités régionales - représentent aujourd'hui 35,7 % du budget de l'UE.

Le principe de subsidiarité et le concept de cohésion territoriale sont inclus dans les traités européens et les régions sont reconnues comme partenaires clé du projet européen.

20 000 jeunes participants au programme Eurodyssée de l'ARE ont pu acquérir une expérience professionnelle à l'étranger grâce aux stages dans les régions partenaires.

..... et le **futur** est : une Europe des régions !

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Promouvoir le concept de démocratie régionale et de subsidiarité en Europe
- Promouvoir et défendre les intérêts du gouvernement régional au niveau national, européen et international
- Promouvoir l'excellence et développer un leadership dans la gouvernance régionale
- Soutenir la coopération régionale en Europe
- Promouvoir la diversité régionale en Europe
- Développer la capacité des régions à rendre l'Europe pertinente pour ses citoyens

NOS PRIORITÉS CLÉ POUR 2007-2012

- Promouvoir la modernisation et l'internationalisation de la gouvernance régionale
- Promouvoir l'innovation, la croissance et l'emploi dans les régions européennes
- Relever les défis de l'évolution démographique, des migrations, de la santé et de l'exclusion sociale
- Garantir le développement durable et lutter contre la dégradation de notre environnement
- Réaliser la démocratie par la diversité et promouvoir la diversité de la culture, des médias et de l'éducation
- Créer un environnement sûr pour les citoyens

www.aer.eu

Secrétariat Général de l'ARE 6, rue Oberlin F-67000 STRASBOURG Tél : +33 3 88 22 07 07 Fax : +33 3 88 75 67 19 secretariat@aer.eu	Bureau de l'ARE à Bruxelles Boulevard Baudouin 12 B-1000 BRUXELLES Tél : +32 2 421 85 12 Fax: +32 2 421 83 69 aer.brussels@aer.eu Adresse postale : Place Saintelette 2 B-1080 BRUXELLES	Antenne de l'ARE en Roumanie II C Bratianu square nr. 11 RO-510118 ALBA IULIA Tél : +40 258 81 33 25 aer.alba@aer.eu
---	---	---

